

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 28 octobre 2013

# Vers une direction commune entre le CHU de La Réunion et le GHER

**Afin de poursuivre la consolidation de l'activité et le redressement budgétaire du Groupe Hospitalier Est Réunion, cet établissement et le CHU de La Réunion ont proposé, suite à une demande du Ministère des affaires sociales et de la santé et de l'Agence de Santé Océan Indien, la mise en place d'une direction commune. Cette démarche fait l'objet d'un accord entre les directions et présidents des conseils de surveillance des deux établissements de santé. Cette démarche transitoire, pour les années 2013-2016, préservant l'autonomie des deux établissements, sera très prochainement présentée aux instances du GHER et du CHU de La Réunion.**

Le Groupe Hospitalier Est Réunion dispose, depuis janvier 2012, d'un bâtiment moderne, avec des capacités étendues d'hospitalisation, pour répondre aux besoins de santé de la population de l'Est de La Réunion. Néanmoins, cet établissement est aujourd'hui confronté à d'importantes difficultés financières.

Cette situation fait l'objet d'un suivi attentif de l'ARS Océan Indien, en lien avec le Ministère de la santé ; un plan de retour à l'équilibre a ainsi été adopté en mai 2013 ; des soutiens budgétaires significatifs ont également été alloués en 2012 et en 2013, et pourront être renouvelés.

Cependant, le redressement du GHER requiert aujourd'hui un appui managérial soutenu, au travers d'une direction commune transitoire, portée par le Directeur Général du CHU de La Réunion, pour :

- accompagner la renégociation des emprunts,
- soutenir les réorganisations internes destinées à consolider les dynamiques de développement d'activité sans remise en cause du niveau global des effectifs médicaux et non-médicaux,
- identifier les besoins d'accompagnement budgétaire complémentaire.

Cette direction commune, soutenue par la Directrice Générale de l'ARS OI, en accord avec les directeurs d'établissements, est envisagée pour une période de 3 ans. Sa mise en oeuvre sera préalablement soumise aux instances de gouvernance et de concertation des deux établissements de santé.

Cette direction commune n'entraîne aucune fusion entre les deux établissements, qui conservent chacun leur autonomie juridique et budgétaire. Elle ne s'accompagne d'aucun transfert de crédit, ni de dette entre les deux établissements, et prendra fin en 2016, une fois le GHER rétabli sur la voie de l'équilibre économique.

Les instances de gouvernance des deux établissements continueront de fonctionner régulièrement.

Cette démarche s'accompagne d'un soutien de l'ARS OI et du Ministère des affaires sociales et de la santé aux projets des deux établissements. Elle démontre la solidarité régionale entre les établissements de santé. Elle confortera les communautés hospitalières dans leur engagement quotidien au service de la santé de la population, et dans la préservation d'un hôpital pour la région Est.

### Contacts Presse :

**ARS OI** : Huguette JULIE - Tél : 02 62 93 94 93 - Port : 06 92 65 48 66 - courriel : [huguette.julie@ars.sante.fr](mailto:huguette.julie@ars.sante.fr)

**CHU** : Frédérique BOYER - Tél : 0262 35 95 45 - Port : 0692 67 65 44 - courriel : [frederique.boyer@chu-reunion.fr](mailto:frederique.boyer@chu-reunion.fr)

**GHER** : Arsène NERBARD - Tél : 02 62 98 80 01 - Port : 06 92 65 41 85 - courriel : [direction@gher.fr](mailto:direction@gher.fr)